

Morges, le 15 avril 2024

Aux Municipalités des 33 Communes de la région Morges-Aubonne-Cossonay

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué·es du Conseil intercommunal,

Les déléguées ARASMAC des communes (but optionnel AJEMA) sont convoquées en séance extraordinaire du Conseil intercommunal

## Mardi 14 mai 2024 à 19h00 Grande Salle, Lully

## Ordre du jour :

- 1. Signature de la liste des présences
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 30 novembre 2023
- 4. Présentation d'Habilis Conseil : premiers résultats de l'étude
- 5. Discussion sur l'avenir du Réseau AJEMA
- 6. Communications du Bureau
- 7. Communications du Comité de direction ARASMAC
- 8. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les déléguées, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Eric Rondot Président Marta Da Cunha Secrétaire